

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	56 167 162	62 616 213
VENTES DE MARCHANDISES	53 515 582	60 735 099
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	56 867	52 542
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 402 938	1 490 566
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>55 975 387</i>	<i>62 278 207</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	53 625	50 787
REPRISES SUR PROVISIONS		164 674
TRANSFERTS DE CHARGES	66 253	61 191
AUTRES PRODUITS	71 897	61 354
CHARGES D'EXPLOITATION	52 472 665	58 509 209
ACHAT DE MARCHANDISES	39 337 625	46 499 952
VARIATION DES STOCKS	-539 455	-216 033
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	164 123	153 463
VARIATION DES STOCKS	4 660	6 670
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 467 371	4 494 756
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	690 128	800 258
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 026 366	4 747 153
CHARGES SOCIALES	1 293 501	1 262 699
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	940 573	738 158
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	50 000	
AUTRES CHARGES	37 772	22 135
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 694 496	4 107 003
PRODUITS FINANCIERS	105 750	132 265
PARTICIPATIONS	102 627	99 962
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		7 296
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	3 123	25 008
CHARGES FINANCIERES	49 965	37 849
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	49 951	37 849
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13	
RESULTAT FINANCIER	55 785	94 416
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 750 282	4 201 419

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	7 861 7 861	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATION EN CAPITAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 887 650 12 237	360 360
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 026	-360
PARTICIPATIONS DES SALARIES	769 296	928 391
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	686 979	877 703
TOTAL DES PRODUITS	56 280 773	62 748 477
TOTAL DES CHARGES	53 991 792	60 353 512
RESULTAT NET COMPTABLE	2 288 981	2 394 965
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	101 034	95 950

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Laurent PLOQUIN
4FACDC13F9DC44A...

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	28 245 268	14 114 637	14 130 631	12 952 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 476	59 750	190 726	192 953
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	60 217	59 750	467	2 693
FONDS COMMERCIAL (1)	190 260		190 260	190 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 942 641	14 054 887	6 887 754	5 714 479
TERRAINS	619 372		619 372	527 035
CONSTRUCTIONS	11 237 795	8 944 026	2 293 769	2 518 952
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 107 805	4 174 766	2 933 039	852 438
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 246 771	936 095	310 676	336 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	730 898		730 898	1 470 486
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				8 789
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 052 150		7 052 150	7 045 200
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	879 309		879 309	878 309
PRÊTS	172 853		172 853	166 903
ACTIF CIRCULANT	8 041 456		8 041 456	7 252 898
STOCKS ET EN-COURS	4 380 376		4 380 376	3 845 582
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.				4 660
MARCHANDISES	4 380 376		4 380 376	3 840 922
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	247		247	419
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 581 832		1 581 832	1 309 495
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	252 089		252 089	148 784
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 329 742		1 329 742	1 160 712
CREANCES DIVERSES (3)	607 235		607 235	327 291
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
DISPONIBILITES	1 117 556		1 117 556	1 442 644
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	154 210		154 210	127 467
TOTAL GENERAL	36 286 723	14 114 637	22 172 086	20 205 529
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		9 705 330	9 720 349
CAPITAL		1 000 000	1 000 000
RESERVES		6 416 349	6 325 384
RESERVE LEGALE		100 000	100 000
AUTRES RESERVES		6 316 349	6 225 384
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 288 981	2 394 965
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		248 485	198 485
PROVISIONS POUR RISQUES		160 000	110 000
PROVISIONS POUR CHARGES		88 485	88 485
DETTE(1)		12 218 272	10 286 695
DETTE FINANCIERE		4 392 735	3 512 576
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		3 457 929	2 687 733
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		934 806	824 844
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		18 925	9 463
DETTE D'EXPLOITATION		7 641 005	6 536 504
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 838 018	3 681 226
DETTE FISCALES ET SOCIALES		2 232 970	2 449 295
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		570 017	405 983
DETTE DIVERSE		165 034	228 151
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		74 657	129 372
AUTRES DETTE DIVERSE		90 378	98 779
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		572	
TOTAL GENERAL		22 172 086	20 205 529
(1) Dont à plus d'un an		3 597 027	2 892 354
Dont à moins d'un an		8 621 244	7 394 341
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		518 507	

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

M. Laurent PLOQUIN

4FACDC13F9DC44A...





Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 €
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS 872 801 089

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



CLISSON DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON

RCS NANTES 872 801 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2023

À l'Assemblée générale de la société CLISSON DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLISSON DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6-1 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 5 juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	28 245 268	14 114 637	14 130 631	12 952 632
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	250 476	59 750	190 726	192 953
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	60 217	59 750	467	2 693
FONDS COMMERCIAL (1)	190 260		190 260	190 260
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 942 641	14 054 887	6 887 754	5 714 479
TERRAINS	619 372		619 372	527 035
CONSTRUCTIONS	11 237 795	8 944 026	2 293 769	2 518 952
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 107 805	4 174 766	2 933 039	852 438
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 246 771	936 095	310 676	336 780
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	730 898		730 898	1 470 486
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				8 789
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	7 052 150		7 052 150	7 045 200
PARTICIPATIONS	5 999 988		5 999 988	5 999 988
TITRES IMMOBILISES DIVERS	879 309		879 309	878 309
PRÊTS	172 853		172 853	166 903
ACTIF CIRCULANT	8 041 456		8 041 456	7 252 898
STOCKS ET EN-COURS	4 380 376		4 380 376	3 845 582
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.				4 660
MARCHANDISES	4 380 376		4 380 376	3 840 922
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	247		247	419
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 581 832		1 581 832	1 309 495
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	252 089		252 089	148 784
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 329 742		1 329 742	1 160 712
CREANCES DIVERSES (3)	607 235		607 235	327 291
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 000		200 000	200 000
DISPONIBILITES	1 117 556		1 117 556	1 442 644
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	154 210		154 210	127 467
TOTAL GENERAL	36 286 723	14 114 637	22 172 086	20 205 529
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		9 705 330	9 720 349
CAPITAL		1 000 000	1 000 000
RESERVES		6 416 349	6 325 384
RESERVE LEGALE		100 000	100 000
AUTRES RESERVES		6 316 349	6 225 384
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 288 981	2 394 965
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		248 485	198 485
PROVISIONS POUR RISQUES		160 000	110 000
PROVISIONS POUR CHARGES		88 485	88 485
DETTE(1)		12 218 272	10 286 695
DETTE FINANCIERE		4 392 735	3 512 576
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		3 457 929	2 687 733
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERE DIVERSES		934 806	824 844
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		18 925	9 463
DETTE D'EXPLOITATION		7 641 005	6 536 504
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 838 018	3 681 226
DETTE FISCALE ET SOCIALE		2 232 970	2 449 295
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		570 017	405 983
DETTE DIVERSE		165 034	228 151
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		74 657	129 372
AUTRES DETTE DIVERSE		90 378	98 779
PRODUITS CONSTATE D'AVANCE		572	
TOTAL GENERAL		22 172 086	20 205 529
(1) Dont à plus d'un an		3 597 027	2 892 354
Dont à moins d'un an		8 621 244	7 394 341
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		518 507	

Compte de résultat

	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	56 167 162	62 616 213
VENTES DE MARCHANDISES	53 515 582	60 735 099
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	56 867	52 542
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 402 938	1 490 566
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>55 975 387</i>	<i>62 278 207</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	53 625	50 787
REPRISES SUR PROVISIONS		164 674
TRANSFERTS DE CHARGES	66 253	61 191
AUTRES PRODUITS	71 897	61 354
CHARGES D'EXPLOITATION	52 472 665	58 509 209
ACHAT DE MARCHANDISES	39 337 625	46 499 952
VARIATION DES STOCKS	-539 455	-216 033
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	164 123	153 463
VARIATION DES STOCKS	4 660	6 670
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 467 371	4 494 756
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	690 128	800 258
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 026 366	4 747 153
CHARGES SOCIALES	1 293 501	1 262 699
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	940 573	738 158
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	50 000	
AUTRES CHARGES	37 772	22 135
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 694 496	4 107 003
PRODUITS FINANCIERS	105 750	132 265
PARTICIPATIONS	102 627	99 962
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		7 296
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	3 123	25 008
CHARGES FINANCIERES	49 965	37 849
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	49 951	37 849
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13	
RESULTAT FINANCIER	55 785	94 416
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 750 282	4 201 419

Compte de résultat

	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 861	
SUR OPERATION EN CAPITAL	7 861	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 887	360
SUR OPERATIONS DE GESTION	650	360
SUR OPERATION EN CAPITAL	12 237	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 026	-360
PARTICIPATIONS DES SALARIES	769 296	928 391
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	686 979	877 703
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>56 280 773</i>	<i>62 748 477</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>53 991 792</i>	<i>60 353 512</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	2 288 981	2 394 965
 * Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	 101 034	 95 950

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a mis en location-gérance son activité de station-service au profit de la société PETRO-OUEST depuis le 15/12/2021, ce qui a conduit à une baisse significative du chiffre d'affaires.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	6 325 384	90 965		6 416 349
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 394 965		2 394 965	
Résultat de l'exercice N		2 288 981		2 288 981
	9 720 349	2 379 946	2 394 965	9 705 330

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987		26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998		134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019		30 000
			190 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	251 939		1 463	250 476
Immobilisations corporelles	19 342 343	2 123 859	523 561	20 942 641
Immobilisations financières - titres	6 878 297	1 000		6 879 297
Immobilisations financières - créances	166 903	5 950		172 853
	26 639 482	2 130 809	525 024	28 245 268

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	58 986	2 227	1 463	59 750
Immobilisations corporelles	13 627 865	938 346	511 324	14 054 887
	13 686 851	940 573	512 786	14 114 637

Dont dotation :	- Linéaire	837 273
	- Dégressive	103 299
	- Exceptionnelle	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	198 485	50 000		248 485
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	198 485	50 000		248 485
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		50 000		
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>				

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige de 88 485 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste ;
- Un litige de 50 000 € avec KENZO.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	172 853		172 853
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 582 079	1 582 079	
Créances diverses	607 235	607 235	
Charges constatées d'avance	154 210	154 210	
	2 516 376	2 343 524	172 853

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	519 612	519 612		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 938 317	290 727	1 176 083	1 471 507
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	934 806	336 312	429 794	168 700
Avances, acompte reçus sur commandes	18 925	18 925		
Dettes d'exploitation	7 641 005	7 290 062		350 943
Dettes diverses	165 034	165 034		
Produits constatés d'avance	572	572		
	12 218 272	8 621 244	1 605 877	1 991 150

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 737 303

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 486 383

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 264 001

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2023	31/01/2022
Magasin	47 336 740	45 435 139
Drive	6 559 879	7 009 510
Agence de Voyages	1 799 358	726 936
Station-service	-	8 988 355
Cafétéria	279 410	118 266
	55 975 387	62 278 206

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	16
Employés	160
	183

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	650	
Cession d'immobilisations	12 237	7 861
	12 887	7 861

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	350 943
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	418 353
	769 296

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	899 431
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-212 452
	686 979

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	101 483
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	88 986

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	535 672	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**437 600****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.10 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 325 000 €

Filiales et participation à plus de 50 %

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES
522 936 384

Capital	6 000 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	131 344
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	-5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	105 412
Résultat du dernier exercice clos	104 812
Dividendes encaissés	

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels

CLISSON DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Route de Nantes
44190 CLISSON
872 801 089 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUILLET 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2023 s'élevant à 2 288 980,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 288 980,60 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 15 019,40 euros
Lequel compte se trouve ainsi ramené à 6 301 329,90 euros.

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 2 304 000,00 euros

A titre de dividendes 2 304 000,00 euros
Soit 144,00 euros par action

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 576,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 303 424,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2020	1 900 000 €	16 000	475,00 €	1 899 525,00 €
31/01/2021	2 177 120 €	16 000	544,28 €	2 176 575,72 €
31/01/2022	2 304 000 €	16 000	576,00 €	2 303 424,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Laurent PLOQUIN

DocuSigned by:

4FACDC13F9DC44A...

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a mis en location-gérance son activité de station-service au profit de la société PETRO-OUEST depuis le 15/12/2021, ce qui a conduit à une baisse significative du chiffre d'affaires.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 ans
- Constructions : 10 à 20 ans
- Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 8 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 16 000 actions de 62.50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 000 000			1 000 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	6 325 384	90 965		6 416 349
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 394 965		2 394 965	
Résultat de l'exercice N		2 288 981		2 288 981
	9 720 349	2 379 946	2 394 965	9 705 330

Fonds commercial

* Débit de boissons	Acquisition le 27/11/1987		26 104
* Poissonnerie	Acquisition le 30/09/1998		134 155
* Mon Institut	Acquisition le 25/07/2019		30 000
			190 259

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	251 939		1 463	250 476
Immobilisations corporelles	19 342 343	2 123 859	523 561	20 942 641
Immobilisations financières - titres	6 878 297	1 000		6 879 297
Immobilisations financières - créances	166 903	5 950		172 853
	26 639 482	2 130 809	525 024	28 245 268

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	58 986	2 227	1 463	59 750
Immobilisations corporelles	13 627 865	938 346	511 324	14 054 887
	13 686 851	940 573	512 786	14 114 637

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	837 273
	- Dégressive	103 299
	- Exceptionnelle	

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	198 485	50 000		248 485
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	198 485	50 000		248 485
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		50 000		
- <i>Financier</i>				
- <i>Exceptionnel</i>				

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 110 000 € ;
- Un litige de 88 485 € avec l'administration fiscale, portant sur un redressement de Tascom sur le drive, ce que la société conteste ;
- Un litige de 50 000 € avec KENZO.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	172 853		172 853
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 582 079	1 582 079	
Créances diverses	607 235	607 235	
Charges constatées d'avance	154 210	154 210	
	2 516 376	2 343 524	172 853

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	519 612	519 612		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	2 938 317	290 727	1 176 083	1 471 507
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	934 806	336 312	429 794	168 700
Avances, acompte reçus sur commandes	18 925	18 925		
Dettes d'exploitation	7 641 005	7 290 062		350 943
Dettes diverses	165 034	165 034		
Produits constatés d'avance	572	572		
	12 218 272	8 621 244	1 605 877	1 991 150

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 737 303⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 486 383⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 264 001**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	31/01/2023	31/01/2022
Magasin	47 336 740	45 435 139
Drive	6 559 879	7 009 510
Agence de Voyages	1 799 358	726 936
Station-service	-	8 988 355
Cafétéria	279 410	118 266
	55 975 387	62 278 206

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	16
Employés	160
	183

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	650	
Cession d'immobilisations	12 237	7 861
	12 887	7 861

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	350 943
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	418 353
	769 296

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère S.A.S. SOFLAS.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	899 431
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-212 452
	686 979

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	101 483
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	88 986

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	535 672	-

Dettes garanties par des suretés personnelles**437 600****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.10 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 25.00 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 325 000 €

S.A.S. CLISSON DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Filiales et participation à plus de 50 %**

S.C.I. L'OLIVERAIE
44190 CLISSON
R.C.S. NANTES
522 936 384

Capital	6 000 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	131 344
Quote-part du capital détenu	99.99 %
Valeur brute des titres détenus	5 999 988
Valeur nette des titres détenus	-5 999 988
Prêts et avances consentis	-
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	105 412
Résultat du dernier exercice clos	104 812
Dividendes encaissés	

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels

Certifié Conforme

DocuSigned by:
M. Laurent PLOQUIN
4FACDC13F9DC44A...